

Certificat de Qualité

Nom du produit: **MALTINE**

Numéro du produit: **100101B**

Informations relatives au produit

**Numéro statistique de
marchandise:** 1901 90 19

Pays de fabrication: Allemagne

Conditionnement: 15 kg bidon

Description: Extrait de malt pour fabrication de pain blanc, pain de seigle et pain spécial

Dosage: pour pain blanc et pain spécial: 1 - 1,5 %
pour pain de seigle: 2 - 3 %

Conservation minimale: 9 mois

Conditions de stockage: garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé

Apparence: liquide brune doré, très visqueuse

Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients: Extrait de malt (malt d'orge, eau)
(en ordre décroissant)

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

100101B MALTINE

Valable à partir de 01.08.2019

1 de 3



IREKS

Données analytiques

Valeur pH (10g/200 ml)	4,9 -	6,0
Acidité	10,0 -	24,0
Densité (20 °C)	1,26 -	1,54 kg/l
Matière sèche (réfract.)	77,5 -	81,0 %
Cendres (500 °C)	1,0 -	1,5 %
Protéines (N x 6,25)	3,8 -	5,8 %
Amidon		environ 0 %
		environ
Matières grasses	0,1	%
Fibres alimentaires	0,8 -	1,0 %

Information nutritionnelle

100 g contiennent:

Énergie	1.274 kJ	300 kcal
Graisses	0,1 g	
<i>dont</i>		
<i>acides gras saturés</i>	0,1 g	
Glucides	69,5 g	
<i>dont</i>		
<i>sucres</i>	48,2 g	
Fibres alimentaires	0,9 g	
Protéines	4,8 g	
Sel	0,04 g	

L'indication des substances nutritives et de la valeur énergétique se base sur les règlements en vigueur dans la CE en tenant en particulier compte du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon ISO 9001:2015.

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

100101B MALTINE



Informations relatives aux allergènes

Liste des ingrédients pouvant causer des réactions d'intolérance de type allergique et autres selon l'annexe II du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

+ Céréales contenant du gluten et produits à base de ces céréales

- Blé
- Épeautre
- Blé Khorasan
- Amidonnier
- Seigle
- + **Orge**
- Avoine
- Crustacés et produits à base de crustacés
- Oeufs et produits à base d'oeufs
- Poissons et produits à base de poissons
- Arachides et produits à base d'arachides
- Soja et produits à base de soja
- Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
- Fruits à coque et produits à base de ces fruits
 - Amandes
 - Noisettes
 - Noix
 - Noix de cajou
 - Noix de pécan
 - Noix du Brésil
 - Pistaches
 - Noix de Macadamia
- Céleri et produits à base de céleri
- Moutarde et produits à base de moutarde
- Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
- Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg
- Lupin et produits à base de lupin
- Mollusques et produits à base de mollusques

+ contenu(e)s selon recette

- non contenu(e)s selon recette

◦ des traces ne sont pas à exclure - IREKS GmbH s'engage à éviter également les contaminations croisées au niveau de ses fournisseurs. Ces dernières ne peuvent toutefois pas toujours être entièrement exclues en raison des conditions de culture et de production.

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

100101B MALTINE